



Commission
européenne

UN BUDGET DE L'UE POUR L'AVENIR

#EUBudget #EURoad2Sibiu #FutureofEurope



30 Mai 2018

FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS & FONDS EUROPÉEN D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION



INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN

Pour que l'Europe de demain soit fondée sur la cohésion résiliente et compétitive, il faut investir aujourd'hui dans son capital humain: dans les études et la formation, les compétences, l'employabilité et le potentiel à créer des entreprises et à innover, ainsi que dans la santé et les conditions de vie plus largement.

Dès le départ, la Commission actuelle a inscrit parmi ses priorités principales sa volonté d'investir dans le capital humain et de construire une Europe plus juste et plus sociale. Cette ambition et cet engagement ont conduit à la proclamation du socle européen des droits sociaux, dont l'objectif est de fournir de nouveaux droits sociaux, solides, aux citoyens de l'UE.



UN FONDS SOCIAL EUROPÉEN RÉNOVÉ ET AMÉLIORÉ

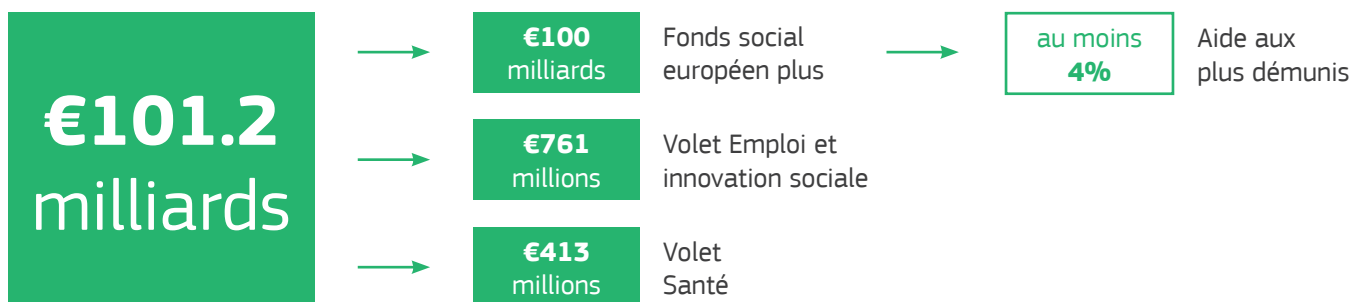
Le Fonds social européen plus sera le principal instrument financier européen qui permettra de renforcer la dimension sociale de l'Europe, avec la mise en pratique du socle. Il s'agit de la version «rénovée et améliorée» de l'actuel Fonds social européen.

- Les ressources financières seront allouées à des domaines clés proches des préoccupations des citoyens:
 - Les programmes et les projets réalisés au titre du FSE+ devront mettre l'accent sur les défis recensés dans le cadre du Semestre européen dans le cadre du socle européen des droits sociaux
 - Les États membres comptant un nombre élevé de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation, devront allouer au moins 10 % du financement du FSE+ à des mesures de soutien à l'emploi et à l'activation des jeunes
 - Les États membres affecteront au moins 25 % de leurs ressources FSE+ à des mesures en faveur de l'inclusion sociale et ciblant les personnes les plus démunies
- Le FSE+ entend accroître la cohérence et la complémentarité avec d'autres Fonds d'accompagnement des personnes telles que Erasmus, le Fonds Asile et migration et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

STRUCTURE ET BUDGET

La Commission propose un budget total de **101 milliards d'EUR en prix courants pour la période 2021-2027**.

Le Fonds social européen plus résulte de la fusion de l'actuel Fonds social européen, de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), du programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et du programme «Santé» de l'UE. Les financements seront ventilés comme suit:



La fusion des Fonds permettra:

- Davantage de synergies et de complémentarité entre les Fonds existants
- Une souplesse accrue du soutien financier pour répondre aux défis économiques et sociaux
- Une simplification de la programmation et de la gestion, ce qui permettra de réduire la charge administrative à laquelle sont confrontés les autorités et les bénéficiaires



UN PLUS FORT FONDS EUROPÉEN D'AJUSTEMENT À LA MONDIALISATION

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) est l'expression concrète de la solidarité de l'UE avec les travailleurs européens qui ont perdu leur emploi. Les financements alloués par le Fonds d'ajustement à la mondialisation visent à améliorer les compétences et l'employabilité de ces travailleurs.

STRUCTURE ET BUDGET

Le FEM restera l'un des instruments spéciaux permettant à l'Union de réagir à des événements imprévus. C'est pourquoi il n'est pas concerné par les plafonds budgétaires prévus par le cadre financier pluriannuel. **La Commission propose un budget total de près de 1,6 milliard d'EUR en prix courants pour la période 2021-2027.**

À l'heure actuelle, les États membres peuvent demander l'aide du Fonds lorsque des pertes d'emplois sont dues à des modifications de la structure des échanges mondiaux ou aux effets de la crise financière ou économique. Pour garantir que le Fonds d'ajustement à la mondialisation reste adapté aux objectifs poursuivis et réponde aux mutations subies actuellement par le marché du travail et à celles à venir, et aux défis économiques, la Commission propose les améliorations suivantes:

- Élargir le champ des motifs pour lesquels un État membre peut invoquer l'aide du Fonds: par exemple, pas seulement lorsque les travailleurs sont licenciés en raison de restructurations liées aux modifications de la structure des échanges mondiaux, mais également pour d'autres motifs: automatisation, transition numérique ou transition vers une économie à faible émission de carbone
- Abaisser le nombre de travailleurs licenciés nécessaire pour pouvoir demander l'aide du Fonds à 250, au lieu de 500, afin de mieux refléter la taille moyenne des entreprises d'aujourd'hui et une tendance générale vers une diminution des licenciements massifs
- Aligner le taux d'intervention sur le taux de cofinancement du FSE+ le plus élevé dans l'État membre concerné, ce qui encouragera les États membres à faire appel aux Fonds de manière plus efficace